

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2017
3. Comptes Administratifs 2017
4. Comptes de Gestion 2017
5. Affectation du résultat 2017
6. Création du Budget annexe INTERREG TIGER
7. Constitution d'une provision pour risques et charges
8. Budgets Primitifs 2018
9. Recrutement d'un responsable moustique budget LAN
10. Création de poste de technicien budget LAV
11. Création de poste d'Adjoint technique saisonnier Budget LAV
12. Création de poste d'Adjoint Technique saisonnier Budget INTERREG TIGER
13. Recrutement d'un stagiaire M2 Budget INTERREG TIGER
14. Convention SATT CONNECTUS / Unistra
15. Convention d'occupation temporaire de locaux Unistra
16. Convention avec l'aéroport d'Entzheim
17. Revalorisation de la participation employeur au contrat de prévoyance
18. Divers

Délégués présents :

Beinheim : Jean-Louis Strasser, Busch Gabriel, **C.C. du Pays Rhénan :** Lorette Pihen (Dalhunden), Jérôme Dietrich (Drusenheim), Jérôme Groff (Fort-Louis), Frédéric Wohlhuter (Forstfeld), Jacques Wendling (Herrlisheim), Arnold Geissert (suppléant Kauffenheim), Robert Rudolf (Kilstett), Raymond Vix (Leutenheim), Jean-Pierre Schneider (suppléant Neuhaeusel), José Fricker (Roeschwoog), Serge Felten (suppléant Roppenheim), Daniel Waldner (suppléant Rountzenheim), Robert Metz (Sessenheim), **Diebolsheim :** Claire Lesne, **Lauterbourg :** Jean-Michel Fetsch, Monique Piechowiak (suppléante), **Mothersn :** Bernard Kapps, **Neewiller :** Norbert Wolff, Benoit Baumann (suppléant), **Schaffhouse :** Frédéric Zimmermann, Philippe Giraud (suppléant), **Salmbach :** Julien Obernesser, Jean-Marie Goetz, **Scheibenhard :** Fabienne Buhl, **Sélestat :** Eric Conrad, **Seltz :** Christian Albrecht, **Wintzenbach :** Patrice Heintzelmann, Marcel Denninger (suppléant) .

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h et procède à l'appel des membres. 21 membres titulaires et 9 suppléants sont présents. Par conséquent, 30 votants sont présents.

1. Désignation du secrétaire de séance

Il convient de désigner un secrétaire de séance pour cette réunion du Comité Directeur du SLM67.

Il est proposé au Comité Directeur de désigner Madame Maria DINCKEL en qualité de secrétaire de séance.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, désigne Maria DINCKEL en tant que secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

2. Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017 est soumis à l'approbation du Comité Directeur.

Il est proposé au Comité Directeur d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017, après en avoir pris connaissance.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Comité Directeur approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

3. Comptes Administratifs

Les comptes administratifs 2017 du budget principal SLM67 et du Budget annexe LAV sont présentés au Comité Directeur.

Compte administratif 2017 du Budget principal :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (MANDAT ET TITRE)	Section de fonctionnement	278 635, 96 €	353 444,76 €
	Section d'investissement	19 598, 00 €	13 292,07 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement	0 €	20 010, 00€
	Report en section d'investissement	0 €	5 030, 18 €
TOTAL (réalisations et reports)		298 233, 96 €	392 097, 32 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Section de fonctionnement	0 €	0 €
	Section d'investissement	26 960, 14 €	0 €
	TOTAL restes à réaliser à reporter en 2018	26 960 ,14 €	0 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	278 635, 96 €	373 455, 07 €
	Section d'investissement	46 558, 14 €	18 642, 25 €
	TOTAL CUMULE	325 194, 10 €	392 097, 32 €

Compte administratif 2017 du Budget Lutte anti-vectorielle :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (MANDAT ET TITRE)	Section de fonctionnement	35 794, 15 €	50 214, 72 €
	Section d'investissement	0 €	0 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement	0 €	0 €
	Report en section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL (réalisations et reports)		35 794, 15 €	50 214, 72 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Section de fonctionnement	0 €	0 €
	Section d'investissement	0 €	0 €
	TOTAL restes à réaliser à reporter en 2018	0 €	0 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	0 €	0 €
	Section d'investissement	0 €	0 €
	TOTAL CUMULE	35 794, 15 €	50 214, 72 €

Le Président quitte la salle pendant le vote, et Monsieur Jean-Louis STRASSER, vice-président, soumet les comptes administratifs du budget principal Lutte anti-nuisances et du budget Lutte anti-vectorielle au vote. Les deux Comptes Administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité par 29 voix pour.

4. Comptes de gestion

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Compte de gestion du budget principal :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067118

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. SELTZ-LAUTERBOURG

ETABLISSEMENT : SMI LUTTE MOUSTIQUES SLM67

Résultats budgétaires de l'exercice

49200 - SMI LUTTE MOUSTIQUES SLM67

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	64 840,00	496 744,25	561 584,25
Titres de recette émis (b)	13 292,07	387 784,80	401 076,87
Réductions de titres (c)	0,00	34 340,04	34 340,04
Recettes nettes (d = b - c)	13 292,07	353 444,76	366 736,83
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	64 840,00	496 744,25	561 584,25
Mandats émis (f)	19 598,00	278 635,96	298 233,96
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	19 598,00	278 635,96	298 233,96
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		74 808,80	68 502,87
(h - d) Déficit	6 305,93		

Compte de gestion du budget Lutte anti-vectorielle :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067118

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. SELTZ-LAUTERBOURG

ETABLISSEMENT : SLM67 ANTI VECTORIELLE

Résultats budgétaires de l'exercice

49300 - SLM67 ANTI VECTORIELLE

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	51 335,00	51 335,00
Titres de recette émis (b)	0,00	50 269,72	50 269,72
Réductions de titres (c)	0,00	55,00	55,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	50 214,72	50 214,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	51 335,00	51 335,00
Mandats émis (f)	0,00	35 794,15	35 794,15
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	0,00	35 794,15	35 794,15
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	14 420,57	14 420,57
(h - d) Déficit	0,00		

Après s'être fait présenter les budgets primitifs Lutte anti-nuisances et Lutte anti-vectorielle de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'unanimité approuve les Comptes de Gestion du Trésorier Municipal du budget Principal et du budget Lutte anti-vectorielle pour l'exercice 2017, et autorise le Président à les signer. Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

5. Affectation des résultats

Considérant les résultats des Comptes Administratifs 2017 du budget principal anti-nuisances et du budget annexe anti-vectorielle ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une décision d'affectation ;

Considérant que l'article R2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que ce résultat est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent :

- En priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent,
- Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves ;

Il est proposé au Comité Directeur d'affecter le résultat comme suit :

Pour le Budget Principal :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	94 819, 11 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	27 915, 59 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (ligne 002)	66 903, 22 €
Affectation complémentaire en réserves c/1068	0 €
Total affecté c/1068	27 915,89 €

Pour le Budget annexe Lutte anti-vectorielle :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	14 420, 57 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (ligne 002)	14 420, 57 €
Affectation complémentaire en réserves c/1068	0 €

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur approuve à l'unanimité l'affectation des résultats telle que proposée.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

6. Création du budget annexe Interreg « TIGER »

Vu l'adoption du projet Interreg V n°11.7 TIGER le 12 décembre 2017 par le comité de suivi,
Considérant la validation du projet par le Comité Directeur du SLM67 lors de sa séance du 21 décembre 2017,

Il est proposé au Comité Directeur de créer un budget annexe « TIGER » ayant vocation à cadrer les dépenses et recettes réalisées dans le cadre du projet INTERREG TIGER qui se déroulera sur 3 ans de 2018 à 2020. Le budget est entièrement financé par la subvention FEDER, il ne coûtera rien au SLM67.

Il est proposé au Comité Directeur de se prononcer sur la création du budget annexe Interreg TIGER.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Directeur approuve la création du budget annexe Interreg TIGER.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

7. Constitution d'une provision pour risques et charges

Le syndicat de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin a été informé par un agent contractuel employé en 2017 par le SLM67 de son intention d'intenter un recours devant le Tribunal Administratif contre le Syndicat, au motif que la non-reconduction de son contrat d'un an ne lui a pas été signifiée par écrit dans les délais prévus au contrat.

Face à cette éventualité, il convient de provisionner une somme destinée à régler le cas échéant les frais, dommages et intérêts découlant de cette action en justice.

Il y a lieu de prévoir la dépense au compte 6815 (chapitre d'ordre 042 en fonctionnement) et la recette au compte 15112 (chapitre 040 en Investissement).

Il est proposé au Comité Directeur :

- d'octroyer au Président le droit de signer tous documents relatifs à ce dossier et de l'autoriser à prévoir la constitution de provisions,
- d'inscrire 10 000 € sur le compte 6815 au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement, et 10 000 € sur le compte 15112 au chapitre 040 en investissement proposé au BP 2018 du Budget principal SLM67.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré,

- Approuve l'inscription au BP 2018 de 10 000 € sur le compte 6815 au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement, et de 10 000 € sur le compte 15112 au chapitre 040 en investissement,
- Autorise le Président à prévoir la constitution de cette provision et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

8. Budgets Primitifs 2018

Le Président soumet au Comité Directeur les budgets primitifs 2018 du Syndicat. Le détail des montants par chapitre pour chacune des deux sections est présenté au Comité Directeur.

Le Budget Primitif 2018 du Budget Principal du SLM67 est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget 2018	496 726,70 €	429 823, 48 €
Résultat de fonctionnement 2017 reporté	0 €	66 903,22 €
Total section de fonctionnement	496 726,70 €	496 726,70 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget 2018	34 542,67 €	62 458,56 €
Restes à réaliser de l'exercice 2017	26 960,14 €	0 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	955.75 €	
TOTAL section d'investissement	62 458, 56 €	62 458,56 €
TOTAL DU BUDGET	559 185, 26 €	559 185, 26 €

Le montant du budget ainsi proposé requiert une participation des communes à hauteur de 3,08 € par habitant.

Les participations des collectivités membres seront appelées à raison de :

- 80 % après le vote des budgets par les communes
- 20 % au cours du 4^e trimestre, en fonction des dépenses engagées

La répartition des participations entre les communes membres se présente comme suit :

Collectivité	Nb habitants	3,08	80%	Solde 20%
BEINHEIM	1 893	5 830,44 €	4 664,35 €	1 166,09 €
C.C. du Rhin	3 508	10 804,64 €	8 643,71 €	2 160,93 €
C.C. du Pays Rhéna	36 744	113 171,52 €	90 537,22 €	22 634,30 €
LAUTERBOURG	2 315	7 130,20 €	5 704,16 €	1 426,04 €
MOTHERN	2 079	6 403,32 €	5 122,66 €	1 280,66 €
MUNCHHAUSEN	712	2 192,96 €	1 754,37 €	438,59 €
NEEWILLER	653	2 011,24 €	1 608,99 €	402,25 €
NIEDERLAUTERBACH	975	3 003,00 €	2 402,40 €	600,60 €
SALMBACH	586	1 804,88 €	1 443,90 €	360,98 €
SCHAFFHOUSE	580	1 786,40 €	1 429,12 €	357,28 €
SCHEIBENHARD	833	2 565,64 €	2 052,51 €	513,13 €
SELESTAT	9 788	30 147,04 €	24 117,63 €	6 029,41 €
SELTZ	3 413	10 512,04 €	8 409,63 €	2 102,41 €
WINTZENBACH	565	1 740,20 €	1 392,16 €	348,04 €
	64 643	201 122.74 €	160 898,19 €	44 224,55 €

Les populations prises en compte sont les populations légales de l'INSEE, en vigueur au 1er janvier 2018.

Le Budget Primitif 2018 du budget annexe Lutte anti-vectorielle est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget 2018	60 535,00€	45 454, 43 €
Résultat de fonctionnement 2017 reporté	0 €	14 420,57 €
Total section de fonctionnement	60 535, 00 €	60 535, 00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget 2018	0 €	0 €
Restes à réaliser de l'exercice 2017	0 €	0 €
TOTAL section d'investissement	0 €	0 €

TOTAL DU BUDGET	60 535, 00 €	60 535, 00 €
------------------------	---------------------	---------------------

La représentante du Département du Bas-Rhin, Madame Isabelle MELLAC-BECK, approuve les budgets primitifs Lutte anti-nuisances et Lutte anti-vectorielle tels que présentés, et n'a pas de remarques particulières à formuler à leur sujet.

Le Budget Primitif 2018 du Budget annexe TIGER est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget 2018	40 486, 80 €	40 486, 80 €
Total section de fonctionnement	40 486, 80 €	40 486, 80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget 2018	5 000, 00 €	5 000, 00 €
TOTAL section d'investissement	5 000, 00 €	5 000, 00 €

TOTAL DU BUDGET	45 486, 80 €	45 486, 80 €
------------------------	---------------------	---------------------

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les Budgets Primitifs 2018 ainsi présentés.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

9. Recrutement d'un « responsable moustique » - budget Principal

Afin de renforcer les effectifs de terrain chargés de la démoustication dans le secteur de Roeschwoog, Roppenheim, Leutenheim et Kauffenheim, il est proposé au Comité Directeur de recruter un agent vacataire pour occuper l'emploi de « responsable moustique » à raison de 35 heures par mois pendant 6 mois.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 du Budget principal SLM 67.
Ce recrutement est soumis à l'approbation du Comité Directeur.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création de ce poste de responsable moustique.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

10. Création d'un poste de technicien contractuel - budget LAV

Considérant qu'il convient de renforcer les effectifs du service scientifique et technique en charge de la mise en œuvre des actions de démoustication, il est proposé au Comité Directeur de :

- Valider la création d'un emploi de technicien -préventeur contractuel à temps complet pour la mise en œuvre des actions de lutte contre les moustiques pour une durée d'un an.
- Dire que l'agent devra justifier de compétences en rapport avec la nature des activités exercées, et d'un diplôme de niveau BAC + 2 dans le domaine de l'environnement.
- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de technicien.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 du budget annexe Lutte anti-vectorielle.

Ce poste étant financé entièrement par le budget Lutte anti-vectorielle, le Président interroge la représentante du Département sur la pérennité du financement de ce budget par le Département sur le long terme. Madame MELLAC-BECK rappelle que le département est tenu de financer la lutte anti-vectorielle car cela fait partie de ses compétences et de ses missions, et qu'il n'y a aucune raison que ce budget ne soit plus financé dans le futur.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création de ce poste de technicien.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

11. Création d'un poste d'adjoint technique saisonnier budget LAV

Il est proposé au Comité directeur de créer un poste d'adjoint technique, afin de pallier à un accroissement saisonnier d'activité. Ce poste est créé pour une durée de deux mois, à raison de 35 heures hebdomadaires, rémunéré à l'indice brut 347. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Lutte anti-vectorielle.

Il est proposé au Comité Directeur de se prononcer sur cette création de poste.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve l'unanimité cette création de poste d'adjoint technique saisonnier.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

12. Création d'un poste d'adjoint technique saisonnier - budget INTERREG TIGER

Il est proposé au Comité directeur de créer un poste d'adjoint technique, afin de pallier à un accroissement saisonnier d'activité.

Ce poste est créé pour une durée de six mois, à raison de 35 heures hebdomadaires, rémunéré à l'indice brut 347. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Interreg TIGER.

Il est proposé au Comité Directeur de se prononcer sur cette création de poste.

Le Comité Directeur après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette création de poste.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

13. Recrutement d'un stagiaire en Master – budget Interreg TIGER

Il est proposé au Comité Directeur de recruter un stagiaire en Master 2.

Ce stagiaire sera recruté pour une durée de six mois. Sa rémunération sera fixée à 3 600 €, exonérés de charges.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Interreg TIGER.

Il est proposé au Comité Directeur de se prononcer sur ce recrutement de stagiaire et d'autoriser le Président à signer la convention de stage y afférent.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le recrutement d'un stagiaire en Master 2, et autorise le Président à signer la convention de stage y afférent.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

14. Convention Unistra / SATT CONECTUS

Il est proposé au Comité Directeur de reconduire pour un an la convention avec le Laboratoire « Dynamique des interactions hôte pathogène » de l'Université de Strasbourg (Unistra), et SATT CONECTUS, sous la responsabilité de M. Bruno MATHIEU, pour 8000 € HT, afin de bénéficier de son expertise pour l'élaboration, la mise en place et le suivi du protocole de surveillance des moustiques exotiques dans le département du Bas-Rhin.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Lutte anti vectorielle.

Il est proposé au Comité Directeur d'approuver la reconduction de la convention avec l'Université de Strasbourg, et d'autoriser le Président à la signer.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la reconduction de la convention avec le laboratoire « Dynamique des interactions hôte pathogène » de l'Université de Strasbourg, et autorise le Président à la signer.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

15. Convention d'occupation temporaire de locaux Unistra

Par délibération en date du 16 mars 2015, le Comité Directeur a validé le principe de l'installation des bureaux de l'équipe scientifique et technique au sein du laboratoire d'entomologie de l'Université de Strasbourg et autorisé le Président à la signer.

Il est proposé de reconduire pour un an la convention d'occupation temporaire de locaux, de valider le montant de la redevance trimestrielle qui s'élève à 867,18 € HT, annuellement révisée selon l'indice du coût de la construction INSEE, et d'autoriser le Président à la signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la reconduction pour un an de la convention d'occupation temporaire des locaux de l'Université de Strasbourg, valide le montant de la redevance trimestrielle de 867,18 € HT, et autorise le Président à signer la convention.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

16. Convention avec l'aéroport d'Entzheim

L'aéroport de Strasbourg constitue un point d'entrée du territoire pour le moustique tigre, *Aedes albopictus*.

De ce fait, au titre du Règlement Sanitaire International, un programme de surveillance et de contrôle du moustique tigre, doit être mis en place. Le but est de contrôler son éventuelle arrivée et d'éviter son implantation autour de l'aéroport.

Il est proposé au Comité Directeur de reconduire pour un an la convention d'assistance technique conclue en 2017 avec l'aéroport d'Entzheim, et d'autoriser le Président à la signer.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la reconduction de la Convention d'assistance Technique conclue avec l'aéroport de Strasbourg, et autorise le Président à la signer.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

17. Revalorisation de la participation employeur au contrat de prévoyance

Le Syndicat de lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin a souscrit le 1er janvier 2013 au contrat d'assurance prévoyance proposé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les agents qui le souhaitent.

Au cours des quatre dernières années, l'assureur a pu maintenir le taux de départ de 1.20 % qui est extrêmement compétitif. Cependant, Humanis a annoncé une augmentation des taux du contrat depuis le 1er septembre 2017, qui a pu être limitée à 12%, soit pour la garantie de base une augmentation du taux de 1.2% à 1.34% du traitement indiciaire de l'agent.

Le Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin verse actuellement une participation fixe de 5.90 € pour chaque agent affilié, qui n'a pas été revalorisée depuis cette augmentation.

Il est proposé au Comité Directeur, de se prononcer sur la proposition de revalorisation de 12 % de la participation du Syndicat à la cotisation d'assurance prévoyance des agents, qui passerait à 6.60 € mensuels par agent affilié avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la revalorisation de 12 % de la participation du Syndicat à la cotisation d'assurance prévoyance des agents, qui passera à 6.60 € mensuels par agent affilié avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Approuvé à l'unanimité par 30 voix pour.

Le Président clôture la séance à 20h50.

Suivent les signatures :

Commune	Délégués	Signatures
BEINHEIM	STRASSER Jean-Louis	
	BUSCH Gabriel	
C.C DU RHIN/RHINAU		
C.C DU RHIN/DIEBOLSHEIM	LESNE Claire	
LAUTERBOURG	FETSCH Jean-Michel	
	Monique PIECHOWIAK	

MOTHERN	KAPPS Bernard	
MUNCHHAUSEN		
NEEWILLER	BAUMANN Benoit	
	WOLFF Norbert	
NIEDERLAUTERBACH		
SCHAFFHOUSE	ZIMMERMANN Frédéric	
	GIRAUD Philippe	
SCHEIBENHARD	BOUROT Jean-Michel	
SELESTAT	CONRAD Eric	
SELTZ	ALBRECHT Christian	
WINTZENBACH	HEINTZELMANN Patrice	
	DENNINGER Marcel	
SALMBACH	OBERNESSER Julien	
	GOETZ Jean-Marie	
C.C PAYS RHENAN AUNHEIM		
C.C PAYS RHENAN DALHUNDEN	PIHEN Lorette	
C.C PAYS RHENAN DRUSENHEIM	DIETRICH Jérôme	
C.C PAYS RHENAN FORT-LOUIS	GROFF Jérôme	
C.C PAYS RHENAN FORSTFELD	WOHLHUTER Frédéric	
C.C PAYS RHENAN GAMBSHEIM		
C.C PAYS RHENAN HERRLISHEIM	WENDLING Jacques	
C.C PAYS RHENAN KAUFFENHEIM	GEISSERT Arnold	
C.C PAYS RHENAN KILSTETT	RUDOLF Robert	
C.C PAYS RHENAN LEUTENHEIM	VIX Raymond	
C.C PAYS RHENAN NEUHAEUSEL	SCHNEIDER Jean-Pierre	
C.C PAYS RHENAN OFFENDORF		
C.C PAYS RHENAN ROESCHWOOG	FRICKER José	
C.C PAYS RHENAN ROUNTZENHEIM	WALDNER Daniel	
C.C PAYS RHENAN ROPPENHEIM	FELTEN Serge	
C.C PAYS RHENAN SESSENHEIM	METZ Robert	
C.C PAYS RHENAN SOUFFLENHEIM		
C.C PAYS RHENAN STATTMATTEN		

